

BETA IONONE

Date de révision : 17-05-2019

Version : 3.3/CLP/FR

Date d'impression : 19-08-2019

Page : 1 / 5

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : BETA IONONE
Nom de la substance : TRANS-BETA IONONE
Numéro CAS : 79-77-6
Numéro CE : 201-224-3
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449921-34

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première pour la fabrication des parfums et/ou des arômes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Prodasynt
Adresse : 4 Av. Joseph Honoré Isnard
06130 GRASSE - FRANCE
Téléphone : (00 33) 4 93 09 00 11
Fax : (00 33) 4 22 13 07 38
E-mail : info@prodasynt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(00 33) 4 93 09 00 11 (8 :30 - 17 :30)
Services d'information d'urgence nationaux :
FR : (+33) 1 45 42 59 59 (24h/7)

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique (à long-terme) - Catégorie 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

**Mentions de danger :**

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Nom chimique : TRANS-BETA IONONE
Numéro CAS : 79-77-6
Numéro EC : 201-224-3

Composants dangereux :

Nom chimique :	% (w/w)	N° CAS N° EC	Classification Règlement (EC) 1272/2008
TRANS-BETA-IONONE	≥50	79-77-6 201-224-3	Aquatic Chronic 2 - H411

Prendre connaissance du texte dans son intégralité des indications de danger dans la section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable.

PRODASYNT SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00018 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

BETA IONONE

Date de révision : 17-05-2019
Version : 3.3/CLP/FR

Date d'impression : 19-08-2019
Page : 2 / 5

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Ingestion :	se rincer la bouche avec de l'eau se rendre immédiatement chez le médecin et montrer l'étiquette ou l'emballage Rester au repos. Ne pas provoquer les vomissements.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn et demander une assistance médicale
Inhalation :	Accompagner la personne affectée à l'air libre et la maintenir en état de repos Consulter immédiatement un médecin
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements imprégnés Nettoyez les zones affectées de la peau avec de l'eau et du savon Demander une assistance médicale si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse, dioxyde de carbone, extincteurs de poudre sèche, eau pulvérisée
Ne pas utiliser : jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits dangereux de la combustion : il émet des gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Les températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieur des emballages fermés.
Éviter l'inhalation de fumées et vapeurs générées
Interdire que les déversements d'extinction d'incendie rejoignent les égouts ou cours d'eau
Utiliser l'appareil respiratoire autonome et la combinaison de protection

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer les alentours. Fournir une ventilation adéquate. Ne pas laisser entrer le personnel sans protection
Ne pas respirer la vapeur/aérosol. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Indications relatives à la protection du personnel : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que les écoulements atteignent les égouts municipaux et conduits d'eau courante.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer et absorber l'excédent avec du matériel inerte, inorganique et non inflammable, comme du sable ou de la terre et le transférer à un conteneur afin de procéder à son élimination selon les normes locales.
Nettoyez la superficie avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle.
Éviter les flammes et autres sources inflammables (par exemple, la lumière de l'indicateur du chauffe-eau).
Aérer la zone locale et nettoyer une fois enlevé entièrement.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations se référant aux contrôles d'exposition, protection personnelle et considérations pour l'éradication se trouvent aux sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler ou entreposer de matériel près d'aliments ou de boissons. Interdiction de fumer.
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et des lunettes de protection.
Respecter les normes de sécurité et d'hygiène au travail.
A conserver uniquement dans l'emballage d'origine ou dans un emballage alternatif fabriqué avec un matériel compatible.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients hermétiques, de préférences plats, dans un lieu frais, sec et aéré, à l'écart de la lumière directe du soleil.
Entreposer le matériel loin de possibles sources inflammables (par exemple, les superficies chaudes, étincelles, flammes et décharges électriques).
A conserver loin de substances incompatibles (voir section 10).

PRODASYNTH SAS

BETA IONONE

Date de révision : 17-05-2019

Version : 3.3/CLP/FR

Date d'impression : 19-08-2019

Page : 3 / 5

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail :

Aucun connu.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Des mesures doivent être prises afin d'éviter des projections du produit sur l'ensemble du corps. Garantir une aération adéquate, en l'adaptant aux conditions d'usage. Utiliser un extracteur local si nécessaire.
Protection des yeux/visage :	L'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée. Nettoyer les lunettes contaminées avant de les utiliser à nouveau.
Protection des mains :	L'usage de gants résistants aux produits chimiques est recommandé. Nettoyer les gants contaminés avant de les utiliser à nouveau.
Protection corporelle :	Sélectionner la protection corporelle en fonction de l'activité et de la possible exposition (par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection résistante aux produits chimiques).
Protection respiratoire :	Dans un endroit mal aéré, l'utilisation d'un équipement respiratoire approprié peut être nécessaire.
Contrôles d'exposition environnementale :	Les émissions des équipements de ventilation ou des procédures de travail doivent être contrôlées afin de vérifier si la législation sur l'environnement est respectée. Dans certains cas, afin de réduire les émissions à un niveau acceptable, l'usage de filtres ou des modifications de l'équipement peuvent être nécessaires.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect :	Liquide
Couleur :	Conforme à la spécification
Odeur :	Conforme à la spécification
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	CA. - 35°C
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	CA. 267°C (1013 mbar)
Point d'éclair :	126 °C
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limite inférieure d'inflammabilité/Limite d'explosivité :	Non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité/Limite d'explosivité :	Non déterminé
Pression de vapeur :	0,0056 mbar (20°C)
Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité :	0,943–0,948 g/mL (20°C)
Densité relative :	0,943–0,948 (20°C)
Solubilité dans l'eau :	PEU SOLUBLE DANS L'EAU (0,128 g/L A 25°C)
Solubilité dans d'autres solvants :	SOLUBLE DANS L'ETHANOL
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité, dynamique :	Non déterminé
Viscosité, cinématique :	Non déterminé
Propriétés explosives :	Non déterminé
Propriétés comburantes :	Non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et de manipulation

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00018 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

BETA IONONE

Date de révision : 17-05-2019

Version : 3.3/CLP/FR

Date d'impression : 19-08-2019

Page : 4 / 5

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

10.4. Conditions à éviter

Éviter toutes les sources inflammables : chaleur, étincelles, flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Durant la combustion, du monoxyde de carbone et des composants organiques non identifiés peuvent se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données expérimentales/calculées : · LD50 (aiguë/orale) : > 4000 mg/kg. (Rat). · LD50 (aiguë/cutanée) : > 2000 mg/kg. (Rat). (OECD 402).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données expérimentales/calculées : · Irritation cutanée : Non irritant. (Lapin). (OECD 404).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données expérimentales/calculées : · Irritation oculaire : Non irritant. (Lapin). (OECD 405).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données expérimentales/calculées :

- Poissons : LC50 (96h) : 5,09 mg/L. (Pimephales promelas).
- Crustacés : EC50 (48h) : 4,03 mg/L. (Daphnia magna). (OECD 202).
- Algues/plantes aquatiques : ErC50 (72h) : 22,15 mg/L. (Scenedesmus subspicatus).
- Microorganismes/effet sur la boue activée : EC50 (0.5h) : 1000 mg/L.

12.2. Persistance et dégradabilité

Réduction du BOD (32d) : 70 - 80 %. (OECD 301 F).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

log Kow : 4.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas des substances PBT/vPvB à un niveau égal ou supérieur à 0.1%.

12.6. Autres effets néfastes

Voir également les sections 6,7,13 et 15

Éviter la pollution du sol, des eaux souterraines et superficielles.

BETA IONONE

Date de révision : 17-05-2019

Version : 3.3/CLP/FR

Date d'impression : 19-08-2019

Page : 5 / 5

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

A éliminer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA-ICAO
14.1. Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (TRANS-BETA-IONONE)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (TRANS-BETA-IONONE)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (TRANS-BETA-IONONE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui
Information supplémentaire			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune connue

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique du produit a été réalisée par le fournisseur

SECTION 16 : Autres informations**Texte complet des indications de danger de la section 3 :**

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information qui figure sur la fiche de sécurité est basée sur les connaissances disponibles au moment de son édition. Elle doit être considérée comme une description des conditions de sécurité requises du produit et ne garantit pas ses caractéristiques. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de respecter les normes et la législation locale.

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00018 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com